



Toulouse, le 30 Mars 2023
Mon Billet hebdomadaire n° 41

GARANTIR LA SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

Les français de métropole ou d'outre-mer, les biens, les frontières doivent être protégés. Qui assure cette protection ?

- **La sécurité civile** dépend du Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer sous l'autorité du Premier Ministre. Ce sont **les sapeurs-pompiers** et les bénévoles d'associations formés aux catastrophes qui vont directement sur le terrain. Les Maires et les Préfets coordonnent l'action de ces pouvoirs publics.
- **La douane** est rattachée au Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique. Les douaniers sont chargés de surveiller les frontières terrestres, maritimes, physiques ou numériques afin d'assurer la protection du territoire et des citoyens ainsi que des intérêts économiques et financiers. Ce sont des fonctionnaires d'Etat.
- **La police municipale** dépend du Maire. Les policiers municipaux sont des agents territoriaux. Ils appliquent les arrêtés et les décisions du Maire de la commune qui les emploie.
- **La police nationale** dépend du Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer. Les policiers nationaux ainsi que les agents des entités rattachées (RAID, Antiterrorisme, Anti-drogue, ...) sont des fonctionnaires civils d'Etat chargés de la sécurité des zones urbaines ; ils suivent et appliquent les instructions du Direction Général de la Police Nationale qui est lui-même sous l'égide du Ministre via le Préfet.
- **La gendarmerie nationale** dépend du Ministère des Armées et du Ministère de l'Intérieur. Les gendarmes sont des militaires chargés de la sécurité des zones rurales et périurbaines. Ils représentent l'une des plus anciennes institutions française, la Maréchaussée. Ils sont logés avec leur famille en « caserne » et interviennent sur 95 % du territoire. La gendarmerie comprend la Départementale, le GIGN, la Mobile et la Garde Républicaine ainsi que diverses autres spécialités rattachées à l'une de ses composantes.
- **L'armée** dépend du Ministère des Armées. Placées sous les commandements des Etats-Majors, les forces armées comprennent l'Armée de Terre, la Marine Nationale, l'Armée de l'Air et de l'Espace ainsi que la Gendarmerie Nationale (voir ci-dessus). Au lendemain des attentats des 7,8 et 9 janvier 2015, pour faire face à la menace terroriste sur le territoire et protéger les points sensibles, a été créée l'opération « SENTINELLE » menée en étroite collaboration avec le Ministère de l'Intérieur.

La gendarmerie et la police sont deux corps de métier affiliés à la sécurité intérieure du pays et au maintien de l'ordre mais, compte-tenu de leurs statuts différents, leurs organisations présentent une multitude de particularités (avancement, rémunération, affectation,...)

Tous méritent notre respect y compris leurs familles car il n'est pas si facile de vivre dans leur entourage proche.

« L'homme et sa sécurité doivent constituer la 1^{ère} préoccupation de toute aventure technologique » (A. Einstein)

Françoise AMPOULANGE
Elue Ville de Toulouse / Toulouse Métropole
Vice-Présidente de l'Association « Vivent les femmes »
Secrétaire Départementale Parti Radical 31
Grand Maître de la Confrérie du Pastel